

La « razzia » des aides sociales françaises, acte de piété islamique. Par Philippe Jallade

écrit par Philippe Jallade | 11 juillet 2014



✘ Théologie islamique sur internet, rubrique «aides sociales françaises » :

« un frere vivant en algerie a dit a mon mari qu'il continuait a percevoir le rsa en france car il considerait que le mensonge engendré pour les percevoir entrain dans le mensonge permis dut a l'etat de guerre, perso je suis catagoriquement contre, mais mon mari semble etre perplexe »

« certains frères disent qu'il y a un pacte dans le fait de signer un contrat avec le cpas ou le chômage, si vous suivez cette avis faut voir si dans le contrat il est stipuler l'interdiction de quitter le territoire, dans ce cas vous aurez quelques problèmes.

Moi perso je suis d'avis que l'argent du cpas (ou du chaumage, rsa en france) n'est qu'un moyen de récupéré notre dû, et encore, ils nous doivent bien plus, ils devraient nous payer en or pour avoir la "chance" de nous avoir vu qu'on apporte de la lumière dans leur pays sombré par le koufr. Et donc, y'a pas de pacte avec eux, au pire écrire le "la" en arabe, qui signifie la négation, comme l'explique le

frère Abû salmane dans son audio trouvable sur daylimotion (et sur le forum aussi) sur les contrat de koufr ».

« Ou est le mal dans le fait de reprendre ce qu'on nous à volé ? Quelqu'en soit la ruse ? De même ou est le mal de profité d'un système tout en s'en désavouant ? Le Prophète Moussa, aleyhi salam, a grandi dans le palais du taghout Pharaon, il l'a nourrit, l'a éduqué, habillé, fait vivre dans le luxe et le confort pourtant Mussa, aleyhi salam, se rebella contre lui et libéra son peuple.

Le Prophète a profité de l'économie mecquoise, il a jouit du système de commerce, sa femme et sa tribu n'étaient pas n'importe qui à la Mecque.

L'Etat essaye toujours de neutraliser les opinions contestataires ou qui remettent en question sa légitimité, vous lui rendez service en vivant en exclus. Si le système offre des avantages à ceux qui le dénoncent, c'est le système qui est stupide et il serait encore plus stupide de ne pas en "profiter". »

Etc.

Pour mieux justifier ces pratiques, et au cas où le coran ne serait pas encore assez clair, les plus savants des internautes renvoient leurs frères à de saines lectures dont cette « fatwa » : « Le jugement sur le fait de s'approprier les biens des mécréants en Dar-el-Harb » du défunt jihadiste Anouar Cheikh al-Awlaki.

Pot pourri :

« Le revenu généré par le butin pris de force sur les ennemis d'Allah est plus pur et plus vertueux que le revenu généré par un homme d'affaire, un ingénieur, un physicien ou un fermier, tout simplement parce que c'était la source de revenu qu'Allah a destiné pour son Messager Mohammed (sws). »

« La meilleure et la plus pure forme de revenu est le butin. »

« la propriété des mécréants en dar al-harb est halal pour les Musulmans et est une cible légitime pour les moujahidin. »

« nos savants disent qu'Allah a appelé le butin « fai' » (NOTE 1) qui veut dire « retourner », donc ils disent que la propriété des mécréants qui ne leur appartient pas est « retournée » au croyant, son propriétaire légitime ».

« nous en tant que Musulmans devrions chercher les biens des mécréants comme une forme de jihad sur la voie d'Allah.»

« si un Musulman entre en dar al-harb et kidnappe des mécréants ou leurs enfants ou les domine de n'importe quelle façon, alors les âmes et les biens des mécréants sont halal pour les Musulmans. »

« Tous nos savants sont d'accord sur la permission de s'emparer des biens des mécréants en dar al-harb que ce soit par le moyen de la force ou par le moyen du vol ou de la tromperie. Nos savants diffèrent sur la façon dont les biens pris par le moyen du vol et de la tromperie devraient être divisés. »

« L'Occident a pillé nos biens durant des siècles. Maintenant c'est le temps du remboursement. InshaAllah, les poulets se retourneront contre leurs maîtres. »

Fermez le ban.

De la part de l'islam (qui rit sous cape en se frottant les mains), un grand merci au ministre Cazeneuve et à ses prédécesseurs, pour la non interdiction depuis des années de cette saloperie, sur internet et ailleurs.

<https://ia601601.us.archive.org/16/items/Article4Inspire/GhanimahetFai.pdf>

Philippe Jallade

Note 1 : Le « fai ' » est ce qui est pris aux mécréants sans combattre, par opposition à la « ghanimah », l'argent pris aux mécréants par force, par la puissance des « mujahidin ».